



Bienne et Berne, le 2 juin 2021

Communiqué de presse – pour diffusion immédiate

UN OUI CLAIR ET FERME À LA LOI COVID-19 POUR SOUTENIR LE SECTEUR CULTUREL SUISSE

Le 13 juin 2021, le peuple suisse va s'exprimer sur la Loi Covid-19. Ce texte sert de base légale pour des indemnités importantes. Le secteur de la culture souffrira encore longtemps des conséquences de la crise sanitaire. Et nous, acteur-trice-s et entreprises culturelles continueront à avoir besoin des mesures de soutien mises en place au moins jusqu'à fin 2021. Si la Loi Covid-19 devait être refusée, ces soutiens seraient immédiatement stoppés, ce qui aurait des conséquences graves pour les acteur-trice-s et entreprises culturelles. Beaucoup d'arguments fallacieux circulent actuellement au sujet de la Loi Covid-19, c'est pourquoi il est important de les clarifier. t. Professionnels du spectacle Suisse dit un OUI clair et ferme à la Loi Covid-19.

Au printemps 2020, la Confédération et les cantons ont adopté des mesures d'urgence qui ont permis d'atténuer les conséquences de la crise du Covid-19 tout en préservant la diversité culturelle de notre pays et en assurant la survie de nombreuses entreprises culturelles, d'acteur-trice-s culturel-le-s et de leurs familles. En septembre dernier, ces mesures d'urgence ont été adoptées par le Parlement et inscrites dans la Loi COVID-19 par le biais d'un processus démocratique normal.

Malgré les mesures d'assouplissement prises ces dernières semaines, le secteur culturel est encore loin d'une situation normale. Dans le théâtre, la situation mettra encore beaucoup de temps à se normaliser, même si les salles peuvent rouvrir. Les représentations théâtrales sont toujours soumises à des restrictions, les grandes manifestations ne peuvent pas encore avoir lieu et même si tout est à nouveau possible, un «embouteillage de spectacles» se profile d'ores et déjà à l'horizon.

Les chiffres publiés par l'Office fédéral de la statistique (OFS) le 31 mai 2021 montrent que le nombre d'acteur-trice-s culturel-le-s a déjà diminué de 5% en 2020, pendant la pandémie de Covid-19, par rapport à l'année précédente et que cette baisse est au moins trois fois plus importante dans les zones périphériques que dans les zones urbaines.

Ce n'est qu'en se prononçant en faveur de la Loi Covid-19 que des mesures aussi importantes pour le secteur culturel que la RHT, l'allocation corona perte de gain, l'aide d'urgence de Suisseculture Sociale et les indemnités pour pertes financières, pourront être maintenues. Ces mesures revêtent aussi une grande importance pour des secteurs particulièrement touchés par la crise comme le catering et la gastronomie.

Une propagande trompeuse menée par l'opposition veut nous faire croire que le rejet de la loi Covid-19 permettrait d'empêcher diverses mesures sanitaires (comme p.ex. le port obligatoire du masque) ou des mesures controversées comme le passeport de vaccination. Ces aspects ne font même pas partie de la Loi Covid-19, mais de la Loi sur les épidémies qui a été adoptée par le Parlement et le peuple en 2013 et dont il ne sera pas question le 13 juin.

Contrairement à la Loi sur les épidémies, qui a été adoptée pour une durée indéterminée, la Loi Covid-19 est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021 et par conséquent limitée dans le temps.

Pour toutes ces raisons et dans l'intérêt d'une culture vivante et diversifiée en Suisse, t. Professionnels du spectacle Suisse recommande un OUI clair et ferme à la loi Covid-19.

Contact:

Eric Devanthery, membre de comité t. Professionnels du spectacle Suisse
076 616 25 81, eric.devanthery@tpoint.ch

Argumentaire détaillé de Suisseculture Sociale :

<https://www.tpoint.ch/files/Argumentaire-Loi-Covid-Suisseculture.pdf>

FAQ Sonart: <https://tinyurl.com/2bn6z6ke>

Loi sur les épidémies

<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2015/297/fr>

Loi Covid-19:

<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2020/711/fr>